

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20240409-D-17-2024-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 mars 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN.

Absent non excusé : Mme Caroline DORMOY

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
M. Gilles GARDIENNET à Mme Marie-Noëlle MOUGIN
Mme Lucie REYNAUD à M. Christian CHAUSSALET

M. Christian CHAUSSALET a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

REFECTION MUR DE SOUTÈNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

17/2024

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réfection d'un mur de soutènement.

Le montant total des travaux est estimé à 8 204.00 € HT (9 844.80 € TTC), en référence au devis présenté par l'entreprise suivante :

- Entreprise PIACENTINI (8 204.00 € HT) pour la reprise d'un mur de soutènement,

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à la subvention départementale sur les ouvrages d'art communaux et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 19.60 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **adopte** le projet qui lui est présenté,
- **approuve** le plan de financement suivant : subvention du Département au titre des Ouvrages d'Art Communaux à hauteur de 19.60 % sur le montant HT des travaux (1 607.98 € HT) et autofinancement (6 596.02 € HT),
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à solliciter une subvention de 1 607.98 € HT auprès du Département au titre des ouvrages d'art communaux, soit 19.60 % du montant du projet.

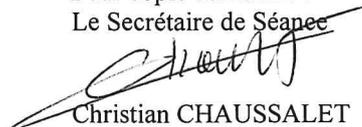
Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **10 avril 2024**

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de Séance


Christian CHAUSSALET

En Mairie, le **10 avril 2024**

Le Maire,


Bruno BIDOYEN

